

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°59/2012****OBJET : TARIFICATION DES COLUMBARIUMS AU CIMETIERE**

Conseillers en exercice	: 22
Présents	: 20
Excusés	: 2
Pouvoirs	: 1
Votants	: 21

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2012

L'an deux mille douze, le lundi dix-neuf novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le neuf novembre 2012, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAURIN, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Emmanuel DELMOTTE, Christian GORACCI, Heldwige QUEMY, Marie-Anne ROUAN, Aline ZANI, Adjoints,

Mesdames, Messieurs : Sébastien BALZANI, Jacques BARRERE, Jean-Marie BELLONE, Pierre BRANCATO, Marie-Christine DEGLI INNOCENTI, Maurice ELSTUB, Hélène GARDET, Jeannot MANCINI, Laurence MARGAILLAN, Claudine NAVARRO, Françoise RICORD, Marie-Christine SARFATI, Isabelle TOSELLO, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Martine LIPUMA qui a donné pouvoir à Marie-Anne ROUAN, Danièle MAINCENT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien BALZANI

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la plupart des enfeus concédés dans le cimetière n'ont pas été renouvelés. Environ les 2/3 d'entre eux peuvent être récupérés par la Commune. Une procédure de reprise des concessions est actuellement en cours.

Les enfeus repris par la Commune seront transformés en columbarium, en régie, habillés de granit et un règlement déterminera les modèles d'inscription à apposer.

Le calcul des tarifs ci-dessous tient compte de l'aménagement à réaliser sur les enfeus, et de la durée de concession des emplacements du columbarium soit 30 ans au lieu des 15 ans.

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

Type de concession	Durée	Prix TTC
Enfeus 6 places rangée supérieure	30 ans	900,00 €
Enfeus 6 places rangée moyenne	30 ans	1 000,00 €
Enfeus 6 places rangée inférieure	30 ans	1 100,00 €

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu et après en avoir délibéré :

APPROUVE les tarifs du nouveau columbarium ci-dessus proposés.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Pierre MAURIN.

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le